

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Compte-rendu
Jeudi 17 mai 2018

19h00-19h30

Membres : 23 Quorum : 12

ETAIENT
PRESENTS
(12)

Mme CHARGE-BARON, M. BIROT, M. BOURREAU, Mme BREMAUD, Mme DELAIRE, Mme DUFAURET, M. GEFFARD, Mme RABILLOUD, Mme ROBIN, M. de TROGOFF, Mme VERDON, Mme VRIGNAUD

ABSENTS
EXCUSES
(11)

M. BERNIER, Mme FERCHAUD, Mme FOUILLET, M. GIRAUD, M. GUILLERMIC, Mme MERCERON, Mme MORANDEAU, Mme PUAUT, Mme REGNIER, Mme REVEAU, M. YOU

POUVOIRS

/

Date de la
convocation

4 mai 2018

Secrétaire de
séance

Mme BAILLET

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES GENERALES

ASSEMBLEES

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 19 avril.

RESSOURCES HUMAINES

1. Création d'un CT commun entre la CA2B et les établissements publics rattachés (CIAS, Régies personnalisées Office de tourisme et Bocapole)
2. Comité Technique : répartition des sièges entre la CA2B et ses établissements de rattachement
3. Création d'un CHSCT commun entre la CA2B et les établissements publics rattachés (CIAS, Régies personnalisées Office de tourisme et Bocapole)
4. CHSCT : répartition des sièges entre la CA2B et ses établissements de rattachement

DELIBERATIONS

ASSEMBLEES

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration

Le compte-rendu du conseil d'administration du 19 avril est approuvé à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

1 Création d'un comité technique commun entre la CA2B et les établissements publics rattachés (CIAS, Régies personnalisées Office de tourisme et Bocapole)

Rapporteur : Martine CHARGÉ BARON
Agent référent : Murielle BOUET GIRARDEAU

Commentaires : il s'agit de créer un comité technique commun entre la CA2B et ses établissements publics rattachés (CIAS, Régies personnalisées Office de tourisme et Bocapole)

VU l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoyant qu'un Comité technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ;

Vu la délibération n°14043 du 26 juin 2014 créant un Comité technique commun entre la Communauté d'Agglomération et ses établissements de rattachement (CIAS du Bocage Bressuirais, Régies personnalisées Office de tourisme et Bocapole) ;

Considérant la création d'un Comité technique commun pour la période 2014-2018 pour l'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération, du CIAS et des deux régies personnalisées ;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels et contrats aidés au 1^{er} janvier 2018 :

- CA2B : 364 agents
- CIAS : 111 agents
- Régie OT : 5 agents
- Régie Bocapôle : 8 agents

permettent la création d'un Comité Technique commun ;

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **De créer un Comité technique commun entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais ; et les Régies personnalisées Office de tourisme et Bocapôle, rattachés ;**
- **De fixer le Comité technique commun auprès de la Communauté d'Agglomération ;**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2 Comité technique : Répartition des sièges entre la CA2B et ses établissements de rattachement

Rapporteur : Martine CHARGÉ-BARON

Agent référent : Murielle BOUET GIRARDEAU

Commentaires : il s'agit de fixer la répartition des sièges entre la CA2B et ses établissements de rattachement (CIAS du Bocage Bressuirais, Régies personnalisées Office de tourisme et Bocapole)

Vu la délibération n°14043 du 26 juin 2014 adoptant la répartition des sièges entre la Communauté d'Agglomération et ses établissements de rattachement (CIAS du Bocage Bressuirais, Régies personnalisées Office de tourisme et Bocapole)

Vu la délibération N°XXXX du 15 mai 2018 de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais fixant le nombre de représentants de la collectivité au CHSCT commun

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **De fixer la répartition des sièges entre la collectivité et ses établissements à raison de :**
 - o **3 sièges pour la Communauté d'Agglomération**
 - o **1 siège pour le CIAS**
 - o **1 siège pour l'ensemble des régies personnalisées**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3 Création d'un CHSCT commun entre la CA2B et les établissements publics rattachés (CIAS, Régies personnalisées Office de tourisme et Bocapole)

Rapporteur : Martine CHARGÉ-BARON

Agent référent : Murielle BOUET GIRARDEAU

Commentaires : il s'agit de créer un CHSCT commun entre la CA2B et les établissements publics rattachés (CIAS, Régies personnalisées Office de tourisme et Bocapole)

Vu les articles 32 et 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoyant qu'un CHSCT est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ;

Vu la délibération n°14044 du 26 juin 2014 créant un CHSCT commun entre la Communauté d'Agglomération et ses établissements de rattachement (CIAS du Bocage Bressuirais, Régies personnalisées Office de tourisme et Bocapole)

Considérant la création d'un CHSCT commun pour la période 2014-2018 pour l'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération, du CIAS et des deux régies personnalisées ;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels et contrats aidés au 1^{er} janvier 2018 :

- CA2B : 364 agents
- CIAS : 111 agents
- Régie OT : 5 agents
- Régie Bocapôle : 8 agents

permettent la création d'un CHSCT commun ;

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **De créer un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais; et les Régies personnalisées Office de tourisme et Bocapôle, rattachés.**
- **Fixer le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun auprès de la Communauté d'Agglomération.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

4 CHSCT : Répartition des sièges entre la CA2B et ses établissements de rattachement

Rapporteur : Martine CHARGÉ-BARON

Agent référent : Murielle BOUET GIRARDEAU

Commentaires : il s'agit de fixer la répartition des sièges entre la CA2B et ses établissements de rattachement (CIAS du Bocage Bressuirais, Régies personnalisées Office de tourisme et Bocapole)

Vu la délibération n°14044 du 26 juin 2014 créant un CHSCT commun entre la Communauté d'Agglomération et ses établissements de rattachement (CIAS du Bocage Bressuirais, Régies personnalisées Office de tourisme et Bocapole)

Vu la délibération N°XXXX du 15 mai 2018 de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais fixant le nombre de représentants de la collectivité au CHSCT commun

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **De fixer la répartition des sièges entre la collectivité et ses établissements à raison de :**
 - o **3 sièges pour la Communauté d'Agglomération**
 - o **1 siège pour le CIAS**
 - o **1 siège pour l'ensemble des régies personnalisées**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Vice-Présidente du CIAS
Martine CHARGE-BARON